

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2016/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 7 juillet 2016**

**DCM N° 16-07-07-17**

**Objet : Fermeture et désaffection d'une école - modification du périmètre scolaire.**

**Rapporteur: Mme BORI**

L'école maternelle la Volière à Bellecroix, contrairement aux autres écoles de ce quartier, enregistre depuis plusieurs années une diminution de ses effectifs. En 2010-2011, 59 élèves y étaient scolarisés. A la prochaine rentrée, la prévision s'établit à 37 élèves, soit une moyenne de 18,5 élèves pour 2 classes.

En accord avec les services départementaux de l'Education Nationale, la fermeture de cette école permettra à l'équipe éducative d'intégrer des écoles plus importantes et ainsi de s'appuyer sur un collectif plus solide et des moyens matériels plus importants.

Les limites d'un fonctionnement sur deux classes seront atténuées notamment en cas d'absence d'un enseignant ou d'une ATSEM.

Les élèves bénéficieront quant à eux d'une dynamique éducative élargie.

Il est proposé de redéfinir le périmètre scolaire de manière à orienter les effectifs vers l'école Clair Matin en capacité d'accueillir une classe supplémentaire, et le groupe scolaire Pré Vert/Jean Monnet en fonction des fratries scolarisées en élémentaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la capacité d'accueil des écoles maternelles Clair Matin et du groupe scolaire Pré Vert/Jean Monnet,

**VU** l'article L212.7 du Code de l'Education,

**VU** le courrier en date du 11 janvier 2016 de Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Préfet,

**VU** l'arrêté du 28 avril 1999 définissant le secteur scolaire de Bellecroix,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** la fermeture et la désaffectation de l'école la Volière, 22 rue du 18 juin.

**DECIDE** la modification du périmètre scolaire selon annexe jointe.

**PROPOSE** que l'inscription des enfants se fasse selon l'indication de référence précisée dans l'annexe. A défaut, les enfants pourront être accueillis dans une autre école en raison notamment de fratries.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de procéder à toutes les formalités se rapportant à cette procédure et l'autorise à signer tout document y afférant.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguee,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine

Commissions : Commission Enfance et Education

Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

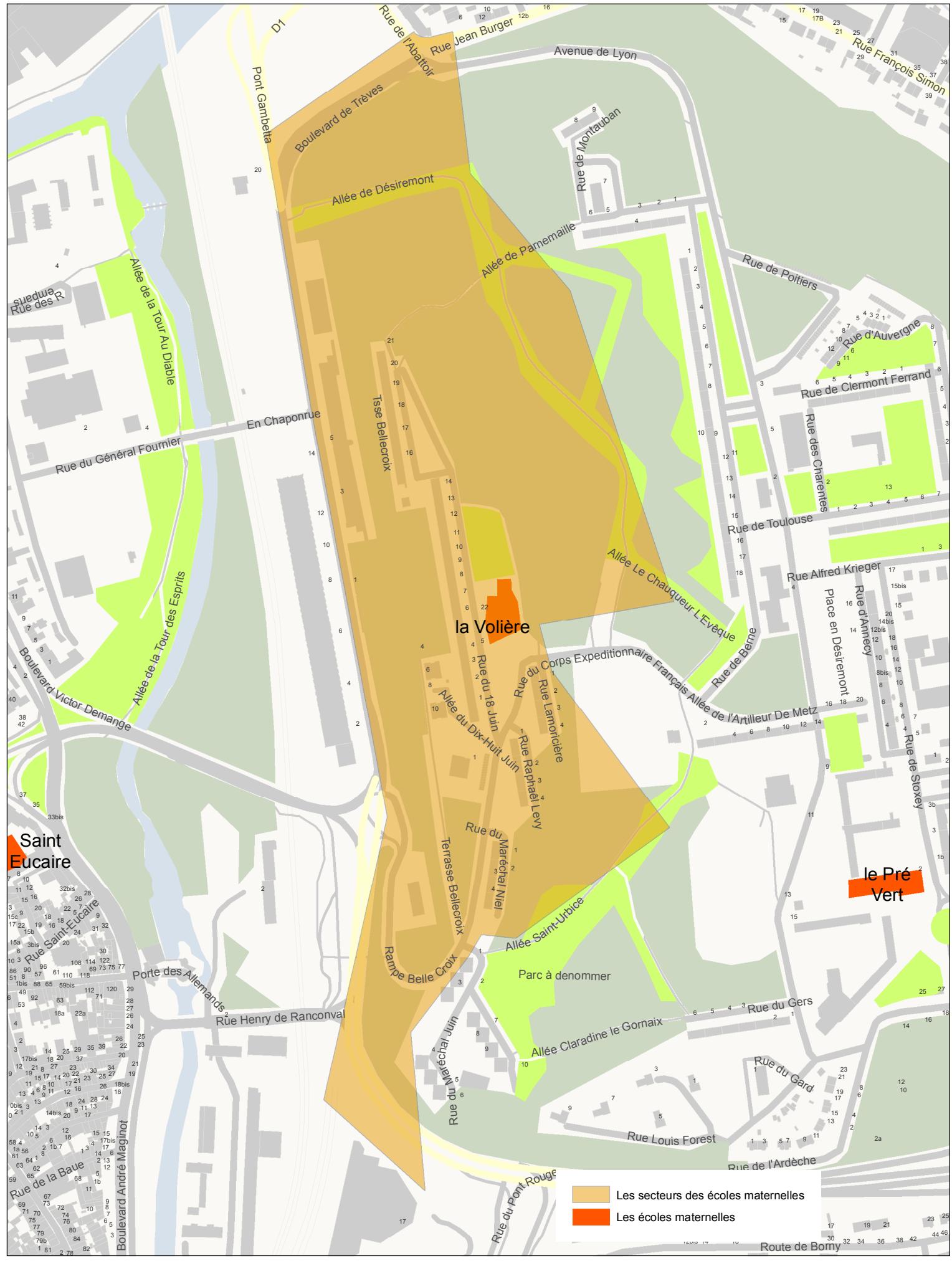
Membres assistant à la séance : 30    Absents : 25                      Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**LISTE DES RUES COMPOSANT LE PERIMETRE SCOLAIRE  
DE L'ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN**

RUES Allée de l'Artilleur de Metz  
Avenue de Lyon  
**Boulevard de Trèves**  
Place de la Brigade Alsace-Lorraine  
**Rampe de Belle-Croix**  
Rue Alfred Krieger  
Rue d'Auvergne  
Rue de Berne  
**Rue Cavaignac**  
Rue de Clermont Ferrand  
Rue de la Corrèze  
Rue de l'Hérault  
Rue de Montauban  
Rue de Périgueux  
Rue de Poitiers  
Rue de Riom  
Rue de Toulouse  
Rue des Charentes  
Rue des Sinsignottes  
**Rue du 18 Juin**  
**Rue du Corps Expéditionnaire Français**  
**Rue Lamoricière**  
**Rue Maréchal Niel**  
**Rue Raphaël Lévy**  
**Terrasse Belle-Croix**

## **Situation actuelle du secteur de l'école maternelle "La Volière"**



## **Situation projetée du secteur de l'école maternelle "Clair Matin"**

